



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 61/14
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 29 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 01 OCT. 2014

Affiché le : 26 SEP. 2014

L'An deux mille quatorze, le vingt- trois septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 16 septembre 2014

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, RAYMOND, MARQUIER, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, ANGO, LACLAU, SALAÜN.

PROCURATIONS

Mme FIEVRE	à	Mme MAUREL
M. CANEZIN	à	M. SANCHEZ
M. RIGAUD	à	Mme LIAN
M. FERTE	à	M. SALAÜN
Mme SUZE	à	Mme SEIB-TAUPIN

SECRETARE : Mme LE GUIRIEC a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Modification de la durée hebdomadaire de travail

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que pour le bon fonctionnement des services et avec l'accord des agents concernés, il convient de modifier l'horaire hebdomadaire de travail de certains agents de la façon suivante :

Nbre	POSTE	HORAIRE ACTUEL	NOUVEL HORAIRE
1	ATSEM 1 ^{ère} classe	20.64 h	28.71 h
2	Adjoints techniques 2 ^{ème} classe	17 h 30	TC

Le CTP, dans sa séance du 18 septembre 2014, a émis un avis favorable à ces propositions.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'effectuer les modifications de la durée hebdomadaire de travail telles que décrites ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 24 septembre 2014

Le Maire,

Lysiane MAUREL

